



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2015

OBJET :

DE-15-12-1-13) ACHEVEMENT PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE LA PROCEDURE EN COURS DE MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à 19h00,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le jeudi 3 décembre 2015 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent LAFON, Maire.

Présents : Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M.
BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET,
M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH,
Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme
DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA,
Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M.
CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M.
TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M.
BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme
HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS,
M. CAGANI.

Absent(e)s excusé(e)s : .

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. Robert MALÉ

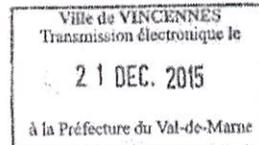
Ville de VINCENNES
Transmission électronique le

21 DEC. 2015

à la Préfecture du Val-de-Marne.

Le Conseil...

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-46a-AU
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016



Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 141-17 ;

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 juin 2011 et 18 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté municipal n°3150 du 23 octobre 2015 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme qui se déroule du 16 novembre au 17 décembre 2015 ;

Considérant le transfert de la compétence du Plan Local d'urbanisme de la commune à l'Etablissement Public Territorial T10 à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant le souhait de la commune de confier l'achèvement de la procédure de modification de son PLU en cours, à l'Etablissement Public Territorial après le 1^{er} janvier 2016 ;

Après avis de la Commission des travaux, du cadre de vie, de l'habitat, de la démocratie participative et de la vie des quartiers du 09 décembre 2015 ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS),

ARTICLE UNIQUE : Demande à l'Etablissement Public Territorial T10 de la commune, d'achever, après le 1^{er} janvier 2016, la procédure de modification du PLU en cours, sans remettre en cause les objectifs et les modalités de concertation fixés par la commune antérieurement.

Le présent acte est exécutoire
Conformément à l'art.
L2131-1 du CGCT
Le Maire
MacWeth
Adjoint

Pour extrait conforme,
Le Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France



Accusé de réception en préfecture
094-24940078-20160329-16-46a-AU
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016